

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 2 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

AUTOBUS SCOLAIRES

L'hon. C. Chiasson

M. Savoie

L'hon. C. Chiasson

M. Savoie

L'hon. C. Chiasson

M. Lee

L'hon. C. Chiasson

M. Lee

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Chiasson

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

M. Oliver

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

TERRES DE LA COURONNE

M. Coon

L'hon. M. Herron

M. Coon

L'hon. M. Herron

PRIX DE L'ESSENCE

M. Austin

L'hon. M^{me} Holt

M. Austin

L'hon. M^{me} Holt

M. Austin

L'hon. M^{me} Holt

M. M. LeBlanc

M. Austin

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bon après-midi, Madame la présidente.

[Traduction]

Madame la présidente, le gouvernement actuel a connu des échecs cuisants à tant d'égards. Compte tenu des promesses inefficaces qui n'ont eu absolument aucune incidence sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick et des promesses qui n'ont simplement pas été tenues, le gouvernement actuel ne fait que connaître des échecs. Les parlementaires du côté du gouvernement ne savaient absolument pas comment mettre en oeuvre les promesses, mais ils les ont tout de même faites. Le gouvernement Holt a promis que, s'il était formé à la suite des élections, il réduirait immédiatement de 4 ¢ le prix de l'essence. Ensuite, après 14 mois, la première ministre actuelle a doublé la mise et a annoncé que, le 1^{er} décembre, le prix de l'essence diminuerait de 8,24 ¢ le litre. Eh bien, c'est aujourd'hui le 2 décembre, et il n'y a aucune aide pour les gens du Nouveau-Brunswick, ce qui n'étonne personne de ce côté-ci de la Chambre. Il y a deux ou trois semaines, j'ai demandé à la première ministre si, dans le cas où elle ne pourrait encore une fois tenir sa promesse, elle s'excuserait. La première ministre présentera-t-elle ses excuses aux gens de notre province puisque, encore une fois, elle n'a pas tenu les promesses qu'elle a faites? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, je suis surprise que les gens d'en face ne fassent pas la même chose que nous, à savoir militer pour de l'aide pour les contribuables et les consommateurs d'essence du Nouveau-Brunswick. Les gens d'en face appuient plutôt la décision de la CESP. Ils approuvent la décision. Ils pensent que les gens du Nouveau-Brunswick devraient payer plus pour l'essence. Ce sont les gens d'en face qui ont fixé la formule actuelle qui coûte de l'argent aux gens du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick paient des millions de dollars en trop pour l'essence depuis que les gens d'en face leur en ont imposé le fardeau. Nous avons éliminé la majoration liée au coût du carbone et nous continuerons à nous efforcer de fournir de l'aide aux gens du Nouveau-Brunswick. Le gâchis qu'ont créé les gens d'en face a coûté des millions de dollars aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons éliminé la majoration liée au coût du carbone, et nous ne ménagerons aucun effort jusqu'à ce que les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent de l'aide.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voici un nouvel éclair, Madame la présidente : c'est le gouvernement fédéral qui a mis en place le *Règlement sur les combustibles propres* ; il y a donc cela. De plus, des mesures prises 14 mois plus tard ne sont pas « immédiates » à l'avis de quiconque, sauf peut-être à celui de la première ministre. Cette dernière n'a pas fait preuve de transparence envers les gens de Forest Hill au sujet de la construction de logements de transition, et elle a admis aux médias qu'elle

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

aurait pu faire mieux. Il s'agit presque d'excuses présentées à des centaines de personnes d'une collectivité, mais pas tout à fait. La promesse brisée, rompue et reniée de réduire le prix de l'essence de 8,24 ¢ le litre a une incidence sur littéralement tous les gens du Nouveau-Brunswick. Voyons, Madame la première ministre. Pouvez-vous faire mieux et vraiment présenter vos excuses aux gens du Nouveau-Brunswick pour la promesse rompue que vous n'aviez aucune intention de tenir? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : J'inviterais le député d'en face à se joindre à nous pour lutter en faveur d'une réduction de 8 ¢ du prix de l'essence, même si les actualités montreront que ce sont l'ancien gouvernement conservateur et les gens d'en face qui ont imposé aux gens du Nouveau-Brunswick la majoration liée au coût du carbone. Par conséquent, les gens du Nouveau-Brunswick paient l'essence trop cher, ce qui leur a coûté des millions de dollars au cours d'années. La formule qui devait être temporaire est devenue permanente, malgré le fait qu'elle exagérait le coût du respect des exigences. Notre gouvernement l'a constaté et s'est rendu compte de l'injustice. Nous avons éliminé la majoration liée au coût du carbone, et nous continuerons à faire pression pour que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas un sou de plus qu'ils ne le devraient pour l'essence.

Je suis stupéfaite que les gens d'en face ne soient pas du même avis que nous. Veulent-ils que les gens du Nouveau-Brunswick paient davantage? Célèbrent-ils le fait que le prix de l'essence n'a pas diminué? Ce n'est pas une chose à célébrer. J'aimerais que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que les gens d'en face ne travaillent pas pour réduire le prix de l'essence et que, en fait, ils travaillent contre une telle réduction.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, ce que voient les gens du Nouveau-Brunswick, c'est l'échec d'une première ministre qui n'a pas fourni le résultat qu'elle avait promis. La première ministre a beau esquiver ses responsabilités. Il s'agit d'une particularité de son gouvernement. Ce n'est pas de ma faute si je ne peux pas équilibrer les comptes ; c'est de la faute de Trump. Voilà ce que dit la première ministre. Je ne peux pas assumer la responsabilité à cet égard ; vous devrez poser la question à Énergie NB. Voilà ce que dit le ministre des Finances et ministre de l'Énergie. Des personnes âgées ont-elles besoin d'un lit à l'hôpital pendant qu'elles attendent un autre niveau de soins? Vous devrez poser la question à la ministre du Développement social. Voilà ce que dit le ministre de la Santé. Des personnes âgées ont-elles besoin d'un lit à l'hôpital pendant qu'elles attendent un autre niveau de soins? Vous devrez poser la question au ministre de la Santé. Voilà ce que dit la ministre du Développement social. Une promesse concernant le prix à la pompe a-t-elle été rompue? La CESP en est responsable. C'est toujours la même histoire, Madame la présidente.

La première ministre assumera-t-elle finalement la responsabilité de ne pas avoir fourni aux gens du Nouveau-Brunswick une économie à la pompe comme elle l'avait promis? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, je suis frustrée et je ressens les mêmes

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

frustrations que les gens du Nouveau-Brunswick ressentent aujourd’hui. Au fur et à mesure que notre gouvernement s'est employé à rendre la vie plus abordable, les gens d'en face ont lutté contre nous à chaque étape, et ce sont eux qui ont instauré une formule aberrante pour déterminer la majoration liée au coût du carbone, laquelle a obligé les gens du Nouveau-Brunswick à payer des millions de dollars de plus qu'ils ne le devraient pour l'essence. Nous avons présenté à l'Assemblée législative une mesure visant l'action rapide à cet égard, et les gens d'en face ont contrecarré nos efforts. En fin de compte, nous nous sommes servis de notre majorité pour faire adopter la mesure, et nous avons tenu notre promesse d'éliminer la majoration liée au coût du carbone. Nous avons maintenant hâte de voir la CESP s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire garantir aux gens du Nouveau-Brunswick le prix le plus bas possible.

Nous invitons les gens de l'opposition à se joindre à nous dans nos efforts à cet égard. Or, ils disent qu'ils ne souhaitent pas permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de payer moins cher. Eh bien, notre gouvernement est d'avis contraire, et nous continuerons de réduire de 10 % les factures d'électricité pour faciliter la vie aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous établirons un programme alimentaire universel pour fournir à tous les enfants dans la province qui ont besoin d'aide un petit-déjeuner. Nous maintiendrons le plafonnement de l'augmentation des loyers et mettrons en place des mesures incitatives pour la construction de nouveaux logements, car nous n'arrêterons pas de travailler pour...

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Un simple trait de plume. Un simple trait de plume. Les choses ne se sont pas passées comme prévu, n'est-ce pas? Cela fait 14 mois — que c'est long. La première ministre peut rejeter la faute sur la CESP. Elle peut mettre en cause une formule. Elle peut rejeter la faute sur les raffineries. Elle peut rejeter la faute sur les grossistes. Elle peut rejeter la faute sur les détaillants. Si elle était judicieuse, elle rejettait la faute sur le gouvernement fédéral, car c'est lui qui est à l'origine du *Règlement sur les combustibles propres* qui impose des frais aux gens du Nouveau-Brunswick.

Les gens ont besoin d'essence pour travailler, aller chercher leurs enfants, faire l'épicerie, se rendre à l'hôpital et vivre leur vie, mais la première ministre met le tout en péril en compromettant l'approvisionnement en combustibles par sa promesse purement politique. La première ministre s'engagera-t-elle à trouver un moyen d'honorer sa promesse envers les gens du Nouveau-Brunswick, promesse qu'elle n'a pas encore tenue, sans compromettre l'approvisionnement en combustibles? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, voilà exactement ce que fait notre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement. Nous essayons de trouver des façons de rendre plus abordable la vie des gens du Nouveau-Brunswick. Un parlementaire du côté de l'opposition s'oppose à nous à chaque occasion. Il veut que la majoration de 8 ¢ le litre d'essence reste en place. Il veut que la majoration liée au coût du carbone demeure une composante du prix de l'essence. Toutefois, ce n'est pas ce que nous voulons.

Ce sont les parlementaires du côté de l'opposition qui ont créé la majoration et qui ont imposé aux gens du Nouveau-Brunswick le coût additionnel. Nous avons procédé à son élimination. Nous continuerons de travailler chaque jour, car nous reconnaissons que la vie est difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous cherchons à chaque occasion à rendre la vie plus abordable. Nous demandons aux parlementaires d'en face de se joindre à nous pour lutter en faveur des prix les plus bas possible au lieu de lutter en faveur des prix les plus élevés.

[*Traduction*]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : J'offrirai pour Noël un stylo à la première ministre, Madame la présidente, un stylo qui permet d'écrire un peu plus vite.

AUTOBUS SCOLAIRES

La dernière fois où nous siégions à la Chambre, le gouvernement a décidé d'interdire aux mécaniciens d'aller réparer les autobus en dehors de leurs heures habituelles de travail. Nous savons tous que, tôt le matin, les enfants se trouvent sur des routes sombres et que, dans de nombreuses zones, il n'y a aucune couverture cellulaire. Qui plus est, le gouvernement a aussi cessé de fournir au besoin des autobus de réserve, ce qui risque de laisser nos enfants bloqués sur le bord de la route par temps froid. L'opposition officielle a demandé au gouvernement de fournir des réponses aux parents. À présent, aucune réponse n'a été fournie.

Voici ma question au ministre des Transports et de l'Infrastructure : Le service, lequel n'aurait jamais dû être éliminé, a-t-il été rétabli? Les gens du Nouveau-Brunswick n'en savent rien parce que vous ne leur avez pas communiqué de renseignements à cet égard. Ayez l'obligeance de nous le dire, Monsieur le ministre. Merci.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je peux comprendre que les parlementaires du côté de l'opposition ont fait naître un peu d'inquiétude chez les parents en dressant un portrait sombre de la situation. Or, j'ai de la compassion pour les parents. Je comprends leurs inquiétudes à cet égard. Je peux dire que nous avons travaillé de façon assidue. Nous avons surveillé la situation. Aujourd'hui, je peux dire que, depuis la dernière fois où nous avons parlé, aucun enfant n'est resté bloqué sur le bord de la route.

Madame la présidente, le tout découle d'un malentendu sur la légalité de la pratique qui consiste, pour une personne dotée d'un permis de classe 5, à conduire un autobus scolaire à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'endroit où se trouve le véhicule en panne. Était-ce légal? Nous n'avions pas d'avis juridique à cet égard, et nous avons donc dû attendre d'en obtenir un avant de pouvoir rétablir le service. Je suis content de dire que nous avons obtenu un avis juridique et que les mécaniciens recommenceront à conduire des autobus scolaires à l'endroit où se trouve un véhicule en panne.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Eh bien, selon le même ministre, les pannes arrivent très rarement. Nous savions tous que la déclaration du ministre était ridicule. Nous avons entendu des gens de nombreux districts dire que plusieurs pannes d'autobus se produisaient chaque semaine dans chaque district. Le ministre essaie aussi d'attribuer la décision à la pénurie de mécaniciens. Soit le ministre n'était aucunement au courant de la fréquence à laquelle les autobus tombaient en panne, soit il n'avait aucune idée du nombre de mécaniciens disponibles. De quelle forme d'incompétence le ministre fait-il preuve? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Le tout est vraiment risible, Madame la présidente. Inventons les choses à mesure. Je me demande si le député d'en face pourrait m'indiquer à quand remonte la dernière panne d'un autobus scolaire sur le bord de la route. Il doit avoir un tel renseignement à portée de main.

Oui, on appelle des mécaniciens. Dans la plupart des cas, l'autobus ne démarre pas le matin, ou une autre difficulté survient au début ou à la fin du trajet. Oui, les autobus scolaires tombent évidemment en panne sur le bord de la route. Cela n'arrive pas tous les jours, même pas toutes les semaines, mais cela arrive effectivement, Madame la présidente. Lorsqu'une panne survient, des mécaniciens peuvent au besoin être dépêchés et se rendre sur les lieux pour réparer l'autobus.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La politique à cet égard est en vigueur depuis de nombreuses années. Puisque des courriels nous indiquent que le changement a été communiqué au cours de la première semaine d'octobre, la décision du ministre avait été prise avant. La rentrée scolaire a eu lieu en septembre. À quel moment le ministre a-t-il pris la décision? Ce n'est pas comme s'il venait d'obtenir un avis juridique et que, tout d'un coup, il a dû prendre une décision précipitée. Le début des classes était imminent lorsque la décision a été prise, mais personne n'a été informé de cette décision. Les parlementaires du côté du gouvernement n'ont jamais communiqué à cet égard, ils n'ont pas fait preuve de transparence et ils n'ont rien dit à qui que ce soit sur le sujet.

Monsieur le ministre, levez-vous et dites à tout le monde à quel moment vous avez pris la décision que vous avez communiquée publiquement à la dernière minute.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Je suis debout, Madame la présidente.

J'admetts qu'il y a eu quelques petites difficultés de communication à propos du dossier. Il y a eu un peu de confusion à savoir si la pratique était légale. Le député d'en face a raison de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dire que l'on procède ainsi depuis bien des années. La pratique était-elle légale durant toutes ces années? C'était ouvert à l'interprétation. Lorsque la pratique a été portée à notre attention, nous avons donc sollicité un avis juridique et avons déterminé ainsi qu'elle était bien légale.

Bon, Madame la présidente, étant donné que nous avons conclu des ententes avec les syndicats, qu'ils en sont contents et qu'ils travaillent avec nous, nous collaborons avec eux pour assurer la rémunération d'une personne en disponibilité qui peut fournir ou réparer un autobus scolaire en dehors des heures de service habituelles. Nous avons établi de bonnes relations afin de vraiment pouvoir travailler avec les syndicats pour que les choses soient faites correctement.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je poursuis en posant le même genre de question que le chef de l'opposition.

La ministre de l'Éducation a indiqué que, pas plus tard que la semaine dernière, son ministère avait eu une rencontre fructueuse avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure à l'égard de la question ; elle aurait dit : Nous serons ravis de vous faire part du plan sous peu, dès qu'il aura été dressé. Voici ma question à la ministre de l'Éducation. Il s'est écoulé une semaine et demie. Il y a des mois que vous étiez au courant de la chose. Des choses se passent. Je veux savoir, et les parents veulent savoir : Que prévoit-on faire pour aller chercher les élèves bloqués dans les autobus en panne et les mener à destination tout en mettant d'abord l'accent sur leur sécurité? Je veux des détails à cet égard, et la population en veut aussi.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Madame la présidente, je ne sais pas si les parlementaires du côté de l'opposition portent leurs écouteurs, ou s'ils écoutent vraiment, mais je crois avoir dit que nous avions déterminé que la pratique selon laquelle un mécanicien titulaire d'un permis de classe 5 conduit un autobus scolaire à l'endroit où se trouve l'autobus en panne était légale, et que nous reprendrions la pratique en question. Bon, j'essaie de parler lentement et clairement pour que les gens d'en face comprennent. Le plan est de reprendre la pratique. Le plan prévoit que nous paierons — nous paierons, Madame la présidente — des mécaniciens qui seront prêts à intervenir en cas de panne.

Je ne sais pas quel autre genre de plan le député d'en face veut avoir. Il aime pointer du doigt, Madame la présidente. Bon, je ne sais pas ce qu'il attend d'autre. Le plan est que nous allons continuer de faire les choses comme nous les avons toujours faites, Madame la présidente.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je cherchais simplement à obtenir un plan détaillé.

Voici des propos formulés par un porte-parole du district scolaire Anglophone West : Les pannes sont fréquentes ; nous en constatons généralement plusieurs par jour. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure a dit que les pannes d'autobus scolaires ne se produisaient pas tous les jours et que c'était un événement rare. Le district scolaire

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Anglophone West a indiqué que, sans assistance rapide, même des problèmes courants pouvaient perturber les itinéraires et entraîner des retards dans l'ensemble du réseau. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure a dit que les pannes d'autobus scolaires ne se produisaient pas tous les jours et que c'était un évènement rare. Le district scolaire Anglophone West a dit qu'une panne d'autobus pouvait amener des élèves à attendre sur le bord de la route ou à l'école pendant une période prolongée ; cela dit... Il s'agissait d'un évènement rare.

Voici ma question : Les sept directeurs généraux de district ont tous dit avoir été surpris d'apprendre que la pratique consistant à faire travailler des mécaniciens en dehors des heures normales pour qu'ils remplacent les autobus en panne serait interrompue, ce qui pourrait laisser des enfants sans moyen de transport sur le bord de la route. N'ont-ils pas été consultés à ce sujet, ou s'agit-il d'un autre « évènement rare »?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Ah, Madame la présidente, l'opposition doit commencer à manquer d'idées. Franchement, le tout est simplement ridicule. Oui, les districts scolaires disent que les autobus tombent plus souvent en panne et que ce n'est pas forcément un « évènement rare ». Ce qu'ils ne disent pas, c'est la fréquence à laquelle ces pannes surviennent au bord de la route. Comme je l'ai déjà dit, la plupart du temps, nous parlons d'un autobus scolaire qui ne veut pas démarrer ou qui tombe en panne à la fin d'un trajet. Une panne ne survient pas sur le bord de la route tous les jours.

Je vais essayer d'être clair afin que les gens d'en face comprennent bien mes propos. On a posé une question à savoir si les syndicats accepteraient les interventions en dehors des heures normales. Comme je l'ai dit, nous avons travaillé avec les syndicats. Nous avons signé une entente avec eux. Nous entretenons de bonnes relations avec eux, contrairement au gouvernement précédent ; nous avons donc pu collaborer avec eux pour que les mécaniciens qui travaillent en dehors des heures d'ouverture habituelles soient rémunérés adéquatement.

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement actuel a promis d'être « radicalement transparent ». La première ministre s'est littéralement vantée d'avoir le gouvernement le plus transparent de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Demandez donc aux membres du personnel infirmier de la santé publique que vous avez tenté de licencier si vous êtes transparent. Demandez aux bibliothécaires et au personnel de soutien scolaire que vous avez licenciés si vous êtes transparent. Le gouvernement est tellement « radicalement transparent » que les districts scolaires ne savaient même pas que leurs budgets étaient négociables. Les parents et les enfants ne savaient pas que vous élimineriez le service de remplacement des autobus scolaires. Les districts scolaires ne savaient pas également que vous élimineriez le service de remplacement des autobus scolaires.

Le ministre a pris la décision à ce sujet bien avant son entrée en vigueur. Pourquoi n'a-t-il pas été « radicalement transparent » à ce moment-là, en informant les parents, les élèves et les districts scolaires qu'il mettait nos enfants en danger?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : En toute transparence, Madame la présidente, j'ai appris la nouvelle en même temps que tout le monde. Contrairement au gouvernement précédent, nous laissons une certaine marge de manoeuvre au personnel pour qu'il prenne effectivement les décisions. Voilà le genre de choses que devrait faire un gouvernement qui souhaite favoriser l'épanouissement des gens. Il faut leur accorder une certaine marge de manoeuvre pour prendre des décisions.

La décision avait été prise. Toutefois, elle n'a pas été bien communiquée. Comme je l'ai dit, il y avait une question concernant la légalité de conduire un autobus scolaire à l'endroit où est survenue une panne ; nous devions donc régler la question. Comme je l'ai dit, une décision a été prise de suspendre la pratique jusqu'à ce que nous puissions déterminer si elle était légale ou non. Nous avons ensuite déterminé que la pratique était légale, Madame la présidente. Elle se poursuivra. Si les gens d'en face ont d'autres questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Madame la présidente, la décision n'a rien à voir avec les autobus qui tombent rarement en panne. La décision n'a absolument rien à voir avec une pénurie de mécaniciens. La décision est entièrement liée aux problèmes de dépenses du gouvernement Holt. D'ici à la fin de l'exercice financier en cours, le gouvernement aura dépensé plus de 1 milliard de dollars au-delà de ce que prévoyait le budget. Comment les parlementaires du côté du gouvernement tentent-ils de récupérer l'argent en question? Ils tenteront de le récupérer sur le dos des gens du Nouveau-Brunswick — voilà comment. Ils ont réduit de plusieurs millions de dollars le budget de l'éducation. Ils ont retiré des millions à des enfants en situation de crise, et ils ont maintenant pris une décision qui met nos enfants en danger pour économiser de l'argent. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure se lèvera-t-il pour admettre que la décision par lui-même et le gouvernement Holt, qui a eu pour effet de mettre nos enfants en danger en les laissant sur le bord de la route, n'était qu'une mesure visant à réduire les coûts?

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense qu'on a répondu à la question au moins six ou sept fois aujourd'hui.

Je veux simplement profiter de l'occasion, pendant que le député de Kings-Centre est debout, pour poser des questions. J'étais dans sa circonscription hier. J'étais très content d'être entouré de plusieurs membres de mon équipe. Nous avons fait une annonce très importante concernant 50 nouveaux lits de traitement pour les personnes souffrant de toxicomanie. La mesure prise changera la donne pour la province, Madame la présidente. Plus de 100 personnes sont inscrites sur une liste d'attente depuis six à huit mois. Nous travaillons à la question depuis un an. Je sais que l'opposition a présenté plusieurs motions à la Chambre. Nous avons débattu beaucoup d'entre elles. J'ai dit aux gens d'en face que nous travauillions à la question, et nous avons tenu parole. L'ouverture est prévue pour l'été prochain. Ce n'est que le début. Nous poursuivrons le travail. Nous veillerons à ce que



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

chaque personne au Nouveau-Brunswick ayant besoin d'un lit en obtienne un au moment approprié et au bon endroit. Merci.

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Je remercie le ministre pour le détournement de sujet. Or, nous avons reçu des courriels d'employés qui affirment que la réduction des services ne vise qu'à améliorer les résultats financiers. La décision n'avait rien à voir avec les autobus qui tombent rarement en panne. La décision n'avait absolument rien à voir avec une pénurie de mécaniciens. La décision était entièrement liée aux problèmes de dépenses du gouvernement Holt. D'ici à la fin de l'exercice financier, comme je l'ai dit, plus d'un milliard de dollars auront été dépensés au-delà du budget. Comment les parlementaires du côté du gouvernement essaient-ils de récupérer l'argent? Sur le dos des gens du Nouveau-Brunswick — voilà comment. Ils ont retranché des millions du budget de l'éducation, Madame la présidente. Que le ministre a-t-il à dire à cet égard? Merci.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Madame la présidente, qu'ai-je à dire sur le sujet en question? J'aimerais que le député d'en face m'explique comment nous comptons faire des économies en rétablissant la mesure. La mesure qu'il dit que nous supprimons pour économiser de l'argent est toujours en place. J'aimerais qu'il m'explique sa question. Je ne la comprends pas vraiment.

Je peux toutefois vous dire, Madame la présidente, qu'il s'agit de relations de travail, un sujet que les parlementaires d'en face ne semblent pas maîtriser. Nous avons signé une convention collective avec le syndicat. Nous tenons régulièrement des réunions avec le syndicat pour discuter de telles questions. Oui, il arrive que des mécaniciens soient envoyés pour intervenir en dehors des heures normales, mais les membres du syndicat n'étaient pas correctement rémunérés pour le travail accompli.

Nous avons donc eu des discussions avec le syndicat, et nous sommes en voie de convenir d'une façon de les rémunérer adéquatement afin de garantir un service susceptible d'être maintenu longtemps.

TERRES DE LA COURONNE

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, les activités forestières des sociétés forestières titulaires d'un permis de coupe sur des terres de la Couronne sont exercées conformément à un plan d'aménagement quinquennal approuvé par le ministre des Ressources naturelles et son ministère. Le plan d'aménagement quinquennal en vigueur pour les plus d'un million d'hectares de terres de la Couronne visés par le permis accordé à J. D. Irving arrivera à échéance l'an prochain, et les révisions proposées pour 2027 font actuellement l'objet de discussions, c'est pourquoi je soulève la question.

Certaines des demandes formulées pour l'an prochain sont intégrées au plan d'aménagement actuel de J.D. Irving. Il s'agit notamment d'une demande visant à ouvrir 16 751 ha de forêt protégée dans le cadre du programme Patrimoine naturel à la coupe forestière. Cela représente 17,5 % des zones protégées établies par le gouvernement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

précédent. Le ministre des Ressources naturelles donnera-t-il l'assurance aux gens du Nouveau-Brunswick que les zones récemment protégées ne seront pas — en aucun cas — ouvertes à la coupe forestière?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je peux confirmer au député que les zones qui se trouvent dans les zones naturelles protégées par la loi ne seront pas ouvertes à la coupe forestière.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Le ministre sait très bien que les zones protégées dans le cadre du programme Patrimoine ne sont pas encore protégées par la loi, c'est pourquoi J.D. Irving cherche à y avoir accès. Madame la présidente, une deuxième demande d'approbation contenue dans le plan d'aménagement forestier actuel de J.D. Irving pour 2027 vise à retirer des forêts anciennes des zones désignées de conservation et à les remplacer, à partir de 2027, par ce qu'ils appellent des forêts jeunes et en régénération. Autrement dit, au lieu de conserver les forêts anciennes, des terres qui avaient été préalablement coupées à blanc seraient considérées comme faisant partie de la forêt de conservation.

Madame la présidente, la qualité de l'habitat, la biodiversité, le stockage du carbone et les services écologiques fournis par les forêts anciennes ne peuvent être remplacés par des terres en cours de régénération après une coupe à blanc. Le ministre des Ressources naturelles s'engagera-t-il devant la Chambre à ne pas permettre que les forêts anciennes situées sur les terres de la Couronne, actuellement désignées pour la conservation, soient remplacées par des zones qui font l'objet de coupes à blanc?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je peux confirmer au député que, dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie visant à protéger et à conserver davantage de zones, pour les faire passer de 10 % à 15 % conformément au mandat du MRN, les zones qui ont déjà fait l'objet d'une coupe à blanc ne feront pas partie des zones sélectionnées dans le cadre du processus.

PRIX DE L'ESSENCE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais revenir aux questions que le chef par intérim a posées au sujet de la majoration liée au coût du carbone. Je sais que la première ministre aime embrouiller le sujet et le rendre complexe. Ainsi, elle peut simplement refiler la responsabilité à la CESP. Nous savons que, lorsque le *Règlement sur les combustibles propres* a été mis en place, et j'ajouterais que cela a été fait il y a plusieurs années par le gouvernement libéral de Trudeau, une formule a été instaurée pour veiller à ce que les stations-service restent ouvertes. La seule chose pire que de payer 1,40 \$ le litre pour l'essence, c'est de ne pas avoir des stations-service où en acheter.

Nous avons compris la complexité de la question et avons pris les mesures nécessaires pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick. Or, il semble que la première ministre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ignore le rôle de la CESP; donc, je vais lui poser la question directement : Pouvez-vous me dire, Madame la Première ministre, ce que fait exactement la CESP?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le mandat de la CESP est très simple, et nous en parlons, car nous croyons qu'elle doit le remplir. Elle est chargée de veiller à ce que le prix de l'essence au Nouveau-Brunswick soit le plus faible possible, tout en assurant un approvisionnement stable.

Ce sont les gens d'en face qui ont instauré une formule obscure et incohérente, un travail bâclé qui a entraîné un prix de l'essence trop élevé au Nouveau-Brunswick. Voilà ce qu'ont fait les Conservateurs, un gouvernement peut-être alors intérimaire, qui a maintenant été remplacé par des personnes qui se soucient du prix que paient les gens du Nouveau-Brunswick à la pompe et ne veulent pas que ceux-ci paient trop cher. Les gens d'en face ont établi une formule complexe que personne ne comprend. J'aimerais bien que le député d'en face nous l'explique et nous en explique le fonctionnement. Nous savons que les gens du Nouveau-Brunswick ont payé trop cher, et il incombe à la CESP de régler la situation.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : La réponse est très intéressante, Madame la présidente. Il semblerait que la première ministre comprenne la formule, car elle dit depuis un an que, dès le 1^{er} décembre, les gens du Nouveau-Brunswick économiseront 8 ¢ le litre. Le ministre de Ressources naturelles, qui a déjà été membre de la CESP, savait très bien que personne ne comprenait pleinement la réglementation sur le prix des combustibles. Il ne savait pas ce qui se passerait. Il a dit qu'il ne le savait pas, la CESP ne le savait pas et l'industrie ne le savait pas, mais pour une raison quelconque, la première ministre savait qu'il serait question de 8 ¢ le litre. Elle a tenu le même discours pendant un an et a promis que, le 1^{er} décembre, le prix diminuerait de 8 ¢ le litre.

Une partie de sa réponse était exacte. Oui, la CESP veille à ce que le prix des combustibles soit raisonnable, mais elle a aussi le mandat de veiller à un approvisionnement continu. C'est-à-dire qu'elle veille à ce que les stations-service demeurent ouvertes. J'ai averti la première ministre. La CESP l'a avertie. L'industrie pétrolière et les détaillants l'ont avertie. La majoration est essentielle au maintien des activités. La première ministre aurait-elle l'obligeance de présenter simplement des excuses? Vous avez induit la population en erreur. Dites-lui la vérité.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je trouve très décevant que les gens d'en face légitiment l'imposition aux gens du Nouveau-Brunswick, par leur gouvernement, d'une majoration liée au coût du carbone, laquelle a fait augmenter le prix de l'essence au Nouveau-Brunswick. Les gens d'en face ont établi une formule qu'ils ne comprenaient pas, et notre gouvernement s'est engagé à éliminer la majoration liée au coût du carbone. Si le député d'en face avait écouté son chef par intérim, il l'aurait entendu dire que, lorsque nous avons présenté la mesure, la réduction devait être de 4 ¢ le litre. La majoration s'est récemment élevée à 7,9 ¢ le litre, et la CESP a maintenant pris une mesure qui empêchera la fluctuation.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les gens d'en face se réjouissent du fait que le prix que paient les gens du Nouveau-Brunswick à la pompe demeurera élevé pour les prochains mois pendant que les membres de la CESP cherchent une solution à la mauvaise formule instaurée par les Conservateurs. Notre gouvernement veut que le prix de l'essence au Nouveau-Brunswick soit équitable et que les gens n'aient pas à payer un cent de plus qu'il ne le faut, mais les gens d'en face disent qu'ajouter des éléments aux prix, c'est le travail de la CESP. Nous ne voyons pas la situation ainsi. Nous, nous pensons que les gens du Nouveau-Brunswick devraient payer le prix le plus faible possible. Les gens d'en face cherchent à savoir comment obtenir davantage des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, j'avais une théorie absurde. Je me disais que la première ministre savait très bien que la mesure ne fonctionnerait pas. Aussi pouvait-elle dire : Nous tentons de faire économiser 8 ¢ le litre aux gens du Nouveau-Brunswick, mais la méchante CESP nous empêche de le faire. Nous savons tous que la situation est absurde, mais la première ministre maintient fermement sa position. La réalité, c'est que la première ministre sait très bien que, si elle voulait vraiment réduire le prix de l'essence, elle pourrait éliminer la taxe de vente provinciale du prix à la pompe. Elle pourrait le faire ici aujourd'hui si elle le voulait. Savez-vous pourquoi elle ne peut le faire? C'est parce que le gouvernement nous impose un déficit de près de 1 milliard de dollars. Le déficit finira probablement par dépasser cette somme.

Nous n'économiserons donc pas 8 ¢ le litre. La première ministre ne sait pas trop ce que fait la CESP, mais rejette tout de même la faute sur celle-ci. Au lieu de briser simplement une autre promesse, la première ministre aurait-elle l'obligance d'adopter une autre approche pour que les gens du Nouveau-Brunswick économisent bel et bien de l'argent à la pompe?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Notre gouvernement travaille fort pour faire diminuer le prix de l'essence, alors que les gens d'en face font tout ce qu'ils peuvent pour que les gens du Nouveau-Brunswick ne fassent aucune économie à la pompe. Ce sont les gens d'en face qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont imposé aux gens du Nouveau-Brunswick la majoration liée au coût du carbone, mais ils se réjouissent maintenant du fait que les gens du Nouveau-Brunswick paient 8 ¢ additionnels le litre que l'on ne devrait pas avoir à payer. Les gens d'en face ont instauré une formule qui coûte des millions de dollars aux gens du Nouveau-Brunswick.

Notre gouvernement, lui, a éliminé la majoration liée au coût du carbone. Il y a un processus à suivre que le député d'en face ne semble pas comprendre. Nous voulons que les gens du Nouveau-Brunswick n'aient pas à payer davantage comme ils le font aujourd'hui. Les finances des gens du Nouveau-Brunswick nous tiennent à cœur. Nous cherchons chaque jour des façons de rendre la vie plus abordable pour eux, mais l'opposition se réjouit du prix trop élevé de l'essence au Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Rappel au Règlement

M. M. LeBlanc (Belle-Baie—Belledune, L) : Merci, Madame la présidente. Le député de Fredericton-Grand Lake siège à la Chambre depuis un certain temps déjà et il devrait savoir que nous devons nous garder d'accuser un pair d'induire qui que ce soit en erreur. Je pense que le député d'en face devrait présenter des excuses et retirer les mots qu'il a employés dans l'une de ses questions.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le député a dit très clairement que la première ministre induisait la population en erreur. J'aimerais donc que le député retire ses propos.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Je retire mes propos.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée. Nous passerons au dépôt de documents.